

COMMUNE D'AINGERAY



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 26 JUIN 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseillers votants : 15
Suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six à dix-huit heures trente les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André.

Etaient présent(e)s : Mme CORDARY Caroline, M. COTTRELLE Sylvain, Mme CURÉ Emilie, Mme D'HIVER Audrey, M. DINÉE Olivier, M. FONTAINE André, M. HALLER Philippe, Mme Magalie HALLER, Mme HOPP Amandine, Mme HULDINGER Fanny, Mme RICHARD Véronique, M. RISSE Xavier, M. ROUCHON Alain, M. TRABAC Olivier.

Membre(s) Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme FRAULOB Odile ayant donné procuration à M. FONTAINE André

Membre(s) absent(s) :

Secrétaires de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mmes RICHARD Véronique et HALLER MAGALIE ayant obtenu la majorité des suffrages ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Ordre du jour

Approbation du dernier CM

1. Constitution d'une servitude de passage au profit d'Enedis
2. Régularisation de l'installation du distributeur de pain : délibération approuvant les modalités de mise à disposition / d'exploitation
3. Projet de convention avec Liverdun et le bassin de Pompey pour la mise à disposition de la salle polyvalente et de la maison des jeunes pour deux mois

Questions diverses

Ouverture de séance : 18h32

Monsieur le Maire demande l'approbation du dernier conseil municipal tenu le 7 avril 2026 : celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Il demande l'ajout à l'ordre du jour la demande de subvention du CAUE. Accepté par les conseillers à l'unanimité.

M. ROUCHON dit qu'il souhaiterait plus de conseil municipal 1 par mois à minima.

Monsieur le Maire lui dit que ce sujet doit être abordé dans les divers et non en début de conseil. De plus il rappelle le cadre d'organisation du conseil municipal et des demandes de prises de paroles afin d'éviter toutes cacophonie.

01 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT D'ENEDIS

Le Maire annonce le renforcement du réseau ENEDIS et explique qu'une armoire va être installée afin de solutionner les coupures de courant qu'il y a pu avoir par le passé et montre aux conseillers où elle va se trouver.

Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour autoriser ENEDIS à obtenir cette servitude de passage ainsi que l'installation de cette armoire.

La servitude de passage concerne le chemin de l'abreuvoir suivi d'une liaison avec le transfo face à la mairie.

Les conseillers sont d'accord à l'unanimité.

02 - REGULARISATION DE L'INSTALLATION DU DISTRIBUTEUR DE PAIN

Monsieur le Maire explique que lors de l'installation de ce distributeur il n'y avait pas eu de délibération autorisant l'entreprise BDB&CO à exploiter le domaine public.

Le Maire rappelle le service utile à la population et confirme la recette communale de 130 euros par mois verser par l'entreprise.

Le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent qu'une délibération soit faite autorisant l'entreprise BDB&CO à exploiter le domaine public avec son distributeur de pain.

Les conseillers sont d'accord à l'unanimité.

03 - PROJET DE CONVENTION AVEC LIVERDUN ET LE BASSIN DE POMPEY POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA MAISON DES JEUNES

Le Maire rappelle aux conseillers les travaux prévus par le département sur le pont de la Moselle donnant accès à Liverdun.

Ce pont sera impraticable pendant 4 mois minimum et toute circulation de véhicules y sera impossible.

Les services de la mairie de Liverdun ainsi que Monsieur DOSE, Maire de Liverdun, ont contacté le Maire d'Aingeray pour un appel à service.

Pour mémoire, la fermeture du pont crée une importante difficulté logistique concernant le besoin quotidien de restauration (cantine) pour l'école du Rond Chêne.

C'est pourquoi Liverdun a sollicité la commune d'Aingeray afin de trouver une solution pour un lieu de cantine.

À la suite de plusieurs échanges concernant la faisabilité et les aspects financiers, il en ressort l'idée de mettre à disposition la maison des jeunes d'Aingeray pour la cantine de l'école du Rond Chêne.

La commune d'Aingeray déplacerait le lieu de restauration des élèves de la Pastorale vers la salle de la mairie, et Liverdun occuperait la maison des jeunes avec une compensation financière de 215 euros la semaine soit 1505 euros pour les 8 semaines.

Liverdun prendrait également en charge le coût du transport méridien pour les enfants du RPI pendant toute la durée de cette période.

Le Maire demande aux conseillers s'ils autorisent le Maire à signer ladite convention avec Liverdun.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'entraide avec la commune de Liverdun.

04 - CAUE

Le Maire présente aux conseillers le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et ce qu'il rendrait accessible à la commune si l'adhésion se faisait :

- Un conseil gratuit d'experts (architectes, paysagistes) sur nos projets, sans frais de bureau d'études
- Une aide à définir les besoins, le budget et le calendrier d'un projet
- Une orientation et aide au recrutement des bons professionnels
- Une formation pour élus et agents Accès aux ressources documentaires et aux manifestations.

Les conseillers demandent quel est la somme de la cotisation pour le CAUE. Le Maire dit que pour les communes de moins de 600 habitants la somme est de 330€. Le Maire passe aux votes. 14 POUR - 1 ABSTENTION Xavier RISSER.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUCHON demande si Mme FRAULOB à déposer sa démission car certaines personnes du village lui posent la question.

Le Maire répond que non car elle est encore propriétaire à Aingeray.

Mme HULDINGER demande si le défibrillateur de la ville fonctionne toujours.

Le Maire lui répond que tous les ans il y a des vérifications et qu'il fonctionne.

Madame HULDINGER demande qu'il y ait d'autres défibrillateurs mis disposition dans le village.

Les conseillers évoquent le prix s'il est préférable d'en acheter un ou qu'il reste à la location.

La location annuelle est de 864 € incluant la maintenance annuelle.

Monsieur le Maire va s'informer pour en mettre à disposition dans d'autres endroits du village.

Madame RICHARD dit qu'à l'entrée d'Aingeray il y a eu des accrochages et qu'il faudrait donc faire quelques choses pour éviter le pire.

M. RISSER dit qu'il manque de traçage au sol.

Le Maire évoque l'idée de mettre un feu de stop clignotant à l'approche du véhicule.

Madame RICHARD demande si une solution a été trouvée pour la maternelle à la suite de la canicule.

Monsieur COTTRELLE dit qu'il y a eu un devis fait dans les jours passées pour l'installation de climatiseurs.

Madame HOPP demande au Maire de mettre à disposition la maternelle en plus de la maison des jeunes pour l'accueil des loisirs d'été afin que les enfants aient une séparation entre le lieu de restauration et d'activité.

19H27 SÉANCE LEVÉE



Fait à Aingeray, le 29/06/2024

Le Maire,
André FONTAINE

